



Un renouvellement automatique suite à rétractation ?

Par **pamos**, le **26/06/2013** à **17:25**

Bonjour,

Je suis aujourd'hui confronté à un problème particulier :

Le 19 décembre 2012 je me suis inscrit sur le site Be2 et pris la formule prénum pour un délai de 3 mois.

Je me suis très vite rendu compte que les profils présentés et mail reçu n'étaient que des "fake" sans parler du fait que l'abonnement de trois mois n'avait été prélevé qu'en une seule fois, ce qui, au passage, n'apparaît pas sur les CGU... Le 24/12/2012, je me décide à envoyer par email une demande de rétractation qui m'est sommairement refusée sous prétexte que j'ai déjà utilisé leurs services, me précisant d'envoyer une lettre de résiliation que je leur ai envoyée première semaine de janvier (bein oui, les fêtes, tout ça...)

Lettre manuscrite (pas d'imprimante) envoyée sans AR puisque l'email reçu de Be2, tout comme l'article des CGU ne le précise pas (je plaide coupable, moi, je suis honnête, voir stupide, donc ne pense pas à mal... par définition...)

Jusqu'ici tout va bien...

Le 21 mars je reçois un mail de la dite société m'informant que mon compte n'a pu être débité de la somme correspondant au renouvellement automatique de mon abonnement, normal puisqu'entre temps j'ai perdu ma carte bleue qui a été déclarée comme telle (dans la nuit du 5 au 6 mars 2013...) Bref !

Dans la mesure où je suis certain d'avoir fait les choses dans les règles je ne m'en préoccupe pas le moins du monde : j'ai autre chose à faire ! Et compte tenu des posts sur différents

forums je "laisse pisser" (passez moi l'expression) !

Et c'est là que ça se complique :

Le 10/05/2013 je reçois un mail de la société "Intrum Justitia" (dont la réputation n'est plus à faire : CQFD voir forums) m'enjoignant de régulariser la situation avec la société BE2. très poliment, je leur explique le pourquoi du comment, leur enjoignant ma stupéfaction quant à la situation. Mon interlocutrice me conforte me signalant que, je cite : Ne vous inquiétez pas, dans la mesure où vous avez preuve de vos échanges de mails quant à la rétractation, pas besoin d'une copie de la lettre de résiliation"

Un mois plus tard courrier d'"Intrum" :

"sans lettre de résiliation de votre part nous serons dans l'obligation de reprendre les poursuites à votre encontre..." OK très bien. Par chance je suis mauvais en orthographe et je tape toutes mes lettres même si je dois les rédiger, j'avais juste perdu le brouillon... L'option "Time machine" m'a permis de remettre la main dessus ! (Un grand merci à "la pomme" : je suis pas là pour faire de la pub non plus)

Et accrochez vous bien parce que là c'est le top !!!

Comme de part hasard je reçois des emails provenant de BE2 sur des profils me correspondant depuis lundi matin (sachant que je n'en ai reçu aucuns les trois mois précédent et que comme de part hasard je suis au delà des dates de résiliations, résiliation soit disant pas reçu si vous suivez bien) !!! Je vous laisse faire le calcul mais cela correspondrait a prolonger non pas de trois, mais de six mois mon abonnement !!! (Le piège est grossier, je ne suis pas stupide : je ne me suis pas reconncté sur ce site depuis le 18 mars 2012 !

Donc ma question est la suivante : comment ce site de rencontre pourrait il, d'une part prolongé un abonnement sachant que j'ai effectué une demande de rétractation sous 4 jours (bien inférieur au 7 stipulés par la loi Française, et au 14 correspondants à leur CGV ! D'ailleurs pourquoi 14 : pour vous la jouer à l'envers; très certainement !!) Et d'autre part ignorer leurs propres CGU dans laquelle il est clairement souligné que le consommateur sera prévenu au minimum un mois à l'avance de sa possibilité de résilier son contrat...

Lien CGV : <http://www.be2.fr/guest/agbPage.jsp>

En vous remerciant de votre réponse, je vous souhaite une agréable journée

C.H